



**INTERCO
JUSTICE**

Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

17 JUIN 2026

DÉCLARATION PRELIMINAIRE

CFDT au CSA PJJ du 17 juin 2026 :

Et maintenant, on fait quoi ?

L'affaire Lyhanna a profondément marqué le pays. Elle met en lumière une réalité que nous devons affronter avec sérieux : les drames ne disparaîtront jamais totalement, mais leur probabilité peut être fortement réduite si l'action publique gagne en cohérence, en continuité et en coordination.

C'est sur ce terrain que **la CFDT** souhaite avancer.

La CFDT ne s'inscrit ni dans l'émotion immédiate, ni dans la recherche de coupables. Notre objectif est clair : améliorer la protection des jeunes en grande difficulté en renforçant l'efficacité collective tout en veillant à des conditions de travail dignes. Mais nous refusons que l'émotion serve de boussole unique à l'action publique. Les professionnels de la justice et de la protection de l'enfance ne peuvent pas être les variables d'ajustement de chaque séquence médiatique.

Aujourd'hui, dans les Services Judiciaires ou à la PJJ, les injonctions tombent en cascade, rapides, autoritaires et sans appel : traiter en urgence les procédures en retard, suivre et comptabiliser les dossiers des auteurs et victimes d'infraction de faits de nature sexuelle, produire toujours plus de reportings sur les mesures en cours...

Tout cela vient s'ajouter à une charge de travail déjà écrasante, sans aucune réflexion stratégique. Ces ordres imposés créent une illusion de contrôle, détournent les professionnels de leur véritable mission et font exploser les risques d'erreurs. Elles ne remplacent en rien une politique publique claire, cohérente et structurée.

Car les jeunes que nous accompagnons passent d'un service à l'autre, d'un cadre à l'autre, sans se soucier de nos frontières administratives. Leur sécurité dépend de notre capacité à articuler nos interventions, à partager l'information, à agir de manière concertée. Les oppositions entre institutions ou métiers n'ont donc aucun sens.

Les professionnels font face à des situations de plus en plus complexes, avec des responsabilités lourdes et des moyens souvent insuffisants. Malgré ces contraintes, l'engagement reste constant. Les équipes, dans toute leur diversité, assurent leurs missions avec sérieux dans un environnement qui manque de lisibilité, de stabilité et de coordination, ce qui complique leur action et fragilise la continuité des parcours.

La demande de justice et de protection augmente. Les réponses, elles, peinent à suivre, non par manque de volonté, mais parce que les priorités s'accumulent, les injonctions se superposent et les services fonctionnent sous tension permanente. Lorsque le système atteint ses limites, ce sont



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

17 JUIN 2026

les agents, puis les jeunes et les familles qui en subissent les conséquences. C'est précisément ce que nous devons éviter.

La CFDT ne se contente pas de réclamer des moyens supplémentaires mais elle défend une méthode :

- Un pilotage clair,
- Des orientations stables,
- Une coopération réelle entre acteurs et les partenaires,
- Des décisions construites avec les professionnels,
- Des moyens et des outils adaptés aux missions,
- Et une évaluation régulière des pratiques pour progresser ensemble.

Nous appelons à une politique nationale pour les jeunes en difficulté, fondée sur une vision durable et partagée, et non sur des réactions successives à l'actualité. Cette politique doit mobiliser toutes les compétences, clarifier les responsabilités, et garantir la continuité des parcours.

La CFDT défend le dialogue, la négociation et le compromis utile. Ces outils ne sont pas des signes de faiblesse : ce sont les conditions de l'efficacité. Ils permettent de construire des solutions concrètes, d'améliorer les pratiques, de sécuriser les professionnels et de mieux protéger les jeunes.

La jeunesse en danger doit devenir une priorité assumée, financée, planifiée. Une priorité opérationnelle, pas seulement déclarative.

Notre organisation restera exigeante et constructive. Elle continuera à porter des propositions, à défendre les professionnels, à refuser les postures qui bloquent l'action.

La CFDT réclame des solutions pérennes et pas seulement des réponses médiatiques qui feraient fi des difficultés profondes de l'institution judiciaire.